

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



R
M

22100679

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

11 AOUT 2022

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **0681 434 601**

Nom

(en entier) : **CALORBAR INDUSTRY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue des Français, 7 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies**

Objet de l'acte : Démission

D'un procès-verbal du 26/07/2022, il ressort que les membres de l'assemblée générale ont pris la décision suivante :

1. Organe d'administration – Démission

• Première et unique résolution :

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale acceptent la démission de l'administrateur, la SAS WONDERWASTE (BCE : 0680.938.911), société de droit français dont le siège social est établi Avenue Marcel Dassault, 206 à 33700 Mérignac (France), représentée par sa présidente et représentant permanent Madame Marie AASERUD, et ce avec effet immédiat.

Décharge pleine et entière lui sera accordée lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2022.

Fait à Frasnes-lez-Gosselies, le 26 juillet 2022

La SNC Vandecauter Management & Consulting,
représentée par son gérant et représentant permanent,
Monsieur Luc VANDECAUTER

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).